

ÉTAIENT PRÉSENTS

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjointes
MM, BOISARD, JEANNE, GOURGUECHON, COCHELIN, JUBERT, MARTINI, GILLET, MAGNE,
RIVERAIN, GREVEL

ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Pascal LHOSTE qui donne pouvoir à Madame Dominique FRICHOT
Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON
Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Monsieur Éric JUBERT
Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Madame Evelyne RAPP LEROY
Madame Stéphanie MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY
Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

ABSENTS

Monsieur Joël BILLARD
Madame Brigitte DUFER
Madame Suzie PETIT
Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Patrick JEANNE est élu secrétaire de séance.

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal est présidé par Madame Evelyne RAPP LEROY, 1^{ère}
Adjointe au Maire.

À l'ouverture de la séance, Madame l'Adjointe au Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur
les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- renouvellement de la convention avec l'ATD relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- modification de la délibération n°2018-135 « Adhésion de la Commune au service de suivi de l'efficacité énergétique des bâtiments publics promu par Energie Eure-et-Loir »
- projet d'enfouissement des réseaux aériens électricité et éclairage public - rue d'Alluyes
- projet d'enfouissement des réseaux aériens électricité et éclairage public - rue de Bel Air
- décisions modificatives - budget Lotissement Pulois

Madame Corinne RIVERAIN indique que sur le compte rendu de la séance du 15 novembre 2018 il est
indiqué 3 abstentions pour les points suivants « non-valeur - créances éteintes budget Principal, Eau et
Assainissement » alors qu'il s'agissait de 3 votes Contre.

Après cette remarque, le compte rendu de la séance du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1- FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX - ANNÉE 2019

Les tarifs restent, pour l'année 2019, inchangés hormis les loyers communaux et les partenariats pour les bateaux électriques. La Commission finances, réunit le 4 décembre 2018 a proposé de revoir les tarifs eau et assainissement appliqués à l'Océanide (0,50 € HT le m3). En l'absence de Monsieur le Maire, ces tarifs seront votés ultérieurement.

Le Conseil, à l'unanimité, ACCEPTE les tarifs municipaux pour l'année 2019 excepté les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'Océanide.

2- AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET RENFORCEMENT AEP RUE DE CHARTRES LOT 1 : VRD ET LOT 2 : AEP

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 10 décembre 2018, DÉCIDE de retenir, pour l'aménagement de voirie et renforcement AEP rue de Chartres :

- Pour le lot 1 : l'offre de l'entreprise VILLEDIEU sise 1 Bis Rue des Champarts à DANGEAU (28160) pour un montant de 161 834.50 € HT pour la tranche ferme et 72 369.00 € HT pour la tranche optionnelle soit un total pour le lot 1 de 234 203.50 € HT

- Pour le lot 2 : l'offre de l'entreprise VILLEDIEU sise 1 Bis Rue des Champarts à DANGEAU (28160) pour un montant de 54 360.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et tous les actes y afférant.

3- MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE, L'ENFOUISSEMENT ET LE RENFORCEMENT DE RÉSEAUX : RUE DE CHARTRES ET RUE DU VERGLAS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de classer sans suite ce point.

4- COORDONNATEUR SPS NIVEAU II RUE DE CHARTRES ET RUE DU VERGLAS

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 10 décembre 2018, DÉCIDE de retenir l'entreprise AB COORDINATION sise 64 Rue de Piegu BP 224 à ROMORANTIN CEDEX (41204) pour un montant de 945.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et tous les actes y afférant.

5- DÉNOMINATION DE VOIE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de dénommer la voie située dans la Zone de la Louveterie et desservant les parcelles ZY 179, 193, 209 et 210 « Impasse Armand Peugeot ».

6- ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, par 20 voix pour et 3 abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M.MAGNE), DÉCIDE d'admettre en créances irrécouvrables, au compte 6541 la somme de 219,20 € TTC sur l'exercice 2018 concernant la liste 3356310231.

7- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget principal :

61521 Terrains : + 15 300,00 €

6231 Annonces et insertion :	+ 6 000,00 €
6232 Fêtes et cérémonies :	+ 8 000,00 €
6261 Frais d'affranchissement :	+ 3 500,00 €
63512 Taxes foncières :	+ 9 800,00 €
65888 Autre charges de gestion courante :	- 42 600,00 €

8- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de l'Assainissement :

6063 Fournitures d'entretiens et de petits équipements :	+ 2 000,00 €
704 Travaux :	+ 2 000,00 €

9- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ULIS 2017-2018

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le montant de la participation de fonctionnement à 1 238 € par élève, soit la somme totale de de 11 142 € décomposée comme suit:

- Mairie de la Commune Nouvelle d'Arrou : 1 élève soit 1 238 €
- Mairie de Châteaudun : 1 élève de la Fondation de Bordas soit 1 238 €
- Mairie de Lucé : 1 élève soit 1 238 €
- Communauté de Communes du Grand Châteaudun : 1 élève de Marboué soit 1 238 €
- S.I.R.P de Sancheville , Bullainville, Neuvy en dunois : 1 élève de Neuvy en Dunois soit 1 238 €
- S.I.R.P Bouville, Saumeray, Vitray en Beauce : 1 élève de Vitray en Beauce soit 1 238 €
- Communauté de Communes Cœur de Beauce : 1 élève des Villages Vovéens, 1 élève de Loigny -La-Bataille, 1 élève d'Orgères-En-Beauce soit 3 714 €

10- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2019 de la Commune à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2018, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Chap 10 : 1 000 €
Chap 20 : 21 750 €
Chap 204 : 42 500 €
Chap 21 : 200 625 €
Chap 23 : 198 250 €

11- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2019 - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2019 du budget de l'Eau à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2018, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Chap 20 : 9 125 €

Chap 21 : 81 625 €

Chap 23 : 7 950 €

12- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2019 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2019 du budget de l'Assainissement à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2018, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Chap 21 : 5 000 €

Chap 23 : 7 363 €

13- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2019 - BUDGET DES BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2019 du budget des Bâtiments à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2018, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Chap 23 : 39 413 €

14- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS DUNOIS

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE les modifications de statut du Syndicat du Pays Dunois.

15- REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S) SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

16- MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil, à l'unanimité, ADOPTE les propositions faites par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

17- AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION, PAR LE COLLÈGE ALBERT SIDOISNE, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec le Conseil Départemental relative à l'utilisation, par le Collège Albert Sidoisne, des équipements sportifs communaux.

18- RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - TEMPS NON COMPLET

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un emploi à temps non complet (20 heures) pour accroissement temporaire d'activité afin de renforcer les effectifs au service des écoles à compter du 31 décembre 2018 jusqu'au 30 décembre 2019.

19- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

20- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ATD RELATIVE À L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Eure-et-Loir relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

21- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-135 « ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SERVICE DE SUIVI DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS PROMU PAR ÉNERGIE EURE-ET-LOIR »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier les modalités de règlement de la cotisation annuelle au service de suivi de l'efficacité énergétique des bâtiments publics promu par énergie Eure-et-Loir.

22- PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE D'ALLUYES

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et d'éclairage public. Ce projet fait l'objet d'un avis favorable d'Énergie Eure-et-Loir qui présente un plan de financement prévisionnel comme suit :

Travaux de réseaux en tranchée remise par la collectivité	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif HT	PARTENARIAT			
			ENERGIE Eure et Loir		Collectivité	
Distribution Publique d'Électricité : câblage BT, reprise des branchements, dépose des supports	ENERGIE Eure- et-Loir	39 000 €	100 %	39 000 €		- €
Éclairage public : câblage, fourniture, pose et raccordement de foyers lumineux	ENERGIE Eure- et-Loir	17 000 €	65 %	11 050 €	35 %	5 950 €
TOTAL		56 000 €		50 050 €		5 950 €

23- PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE DE BEL AIR

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et d'éclairage public. Ce projet fait l'objet d'un avis favorable d'Énergie Eure-et-Loir qui présente un plan de financement prévisionnel comme suit :

Travaux de réseaux en tranchée remise par la collectivité	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif HT	PARTENARIAT			
			ENERGIE Eure et Loir		Collectivité	
Distribution Publique d'Électricité : câblage BT, reprise des branchements, dépose des supports	ENERGIE Eure- et-Loir	58 000 €	100 %	58 000 €		- €
Éclairage public : câblage, fourniture, pose et raccordement de foyers lumineux	ENERGIE Eure- et-Loir	18 000 €	65 %	11 700 €	35 %	6 300 €
TOTAL		76 000 €		69 700 €		6 300 €

24- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET LOTISSEMENT DE PULOIS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget Lotissement de Pulois :

- 001 - Dépenses d'investissement - 196 490,77 euros
002 - Recettes de fonctionnement + 199 141,95 euros

Après signature des différents documents, la séance est levée à 22h00.

Vu par nous, Madame Evelyne RAPP LEROY, 1^{ère} Adjointe au Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,
Evelyne RAPP LEROY

